

une grand mère peut elle faire une donation à son petit fils

Par **Christian**, le **30/10/2007** à **09:37**

Bonjour je voudrais avoir un renseignement, SVP, est ce qu'une grand mère peut faire une donation d'une part de son héritage SVP à son petit fils qui a vécu avec elle, apres le décès de son mari, presque toute sa vie , ? Ou trouver les conditions SVP ? Où, est ce que je peux demander cela SVP ?

Par **Olivier**, le **30/10/2007** à **10:34**

Bonjour,

le problème ici c'est la terminologie... Est-ce qu'il s'agit d'une donation ou d'un legs ?

Si c'est une donation, c'est tout à fait possible, mais elle doit se faire du vivant de la grand mère.

Si c'est un legs, alors la grand mère peut très bien léguer par testament une part de sa succession à son petit fils.

Dans les deux cas, la seule limite qui existe à cette disposition est l'existence de la réserve des enfants de la grand mère. Je vous conseille donc de consulter un notaire qui vous expliquera tout cela très bien (et en plus le conseil est gratuit...)

Par **Christian**, le **30/10/2007** à **18:59**

merci de la réponse.